Envoyé en préfecture le 22/05/2026
Reçu en préfecture le 22/05/2026
Publié le 22/05/2026
ID : 064-200087492-20260521-10_2026DEL-DE

Séance du Comité Syndical du SMEP de la région de Jurançon du 21 mai 2026

Le 21 mai 2026, à 18 heures 30, le Comité du Syndicat Mixte de l'Eau Potable de la région de Jurançon s'est réuni dans les locaux du SMEP à Jurançon, sur convocation de Monsieur le Président, publiée le 13 mai 2026 et transmise par voie électronique le 13 mai 2026, et sous la présence de ce dernier.

PRESENTS : M. ANNETTE Thierry (CAPBP), M. ARBERET Jean-Marc (CAPBP), M. BERNOS Michel (CAPBP), M. BERTRANINE-CHANQUET Serge (LASSEUBETAT), M. BIZIÈRE Valéry (CAPBP), M. BLONDE Pascal (CAPBP), M. CAGNA Lionel (CAPBP), M. CAMY Gilles (CCPN), M. CANTON Marc (CCPN), M. CHAGOT Raymond (CAPBP), Mme CORMY Céline (CAPBP), Mme CORMY Pauline (CAPBP), M. DAVANTES Jean-Charles (MORLAAS), M. DOUS Jean-Christophe (LASSEUBE), M. DUMAS François (CAPBP), Mme FRANCQ Natalie (CAPBP), M. FALTRAUER Bernard (CAPBP), Mme HAURET Guénaëlle (SERRES-MORLAAS), Mme HOURCADE-MEDEBIELLE Véronique (CAPBP), M. LANNES Jean-Pierre (CAPBP), Mme LAUGE Martine (CAPBP), M. LESCUDÉ Frédéric (CAPBP), Mme MARQUE Christine (CAPBP), M. MAUBOULES Patrick (CAPBP), M. MORA Pascal (CAPBP), M. MORLAS Claude (CAPBP), M. OMS Bernard (CCPN), M. PÉLISSIÉ Dominique (CAPBP), M. PÉRÉ Gilles (CAPBP), Mme PÉRÉ Karine (CAPBP), M. POURTAU Xavier (CAPBP), M. SOUDAR Denis (CAPBP), M. STORDEUR Matthieu (MORLAAS), M. TOBAL Nicolas (CCPN), M. TURON Jean-Luc (CCPN), M. VILLAIN Christophe (SERRES-MORLAAS) et M. ZIÉMÉ Bruno (CAPBP).

ABSENTS EXCUSES : M. BERNIARD Claude (LASSEUBE – représenté par M. DOUS Jean-Christophe, délégué suppléant), M. DAROQUE Jean-Baptiste (BUZY), Mme HORROD Vanessa (CAPBP - représentée par M. CHAGOT Raymond, délégué suppléant), M. JACOTTIN Arnaud (CAPBP - représenté par Mme FRANCQ Natalie, déléguée suppléante), Mme JOUANINE Marie-Hélène (CAPBP - représentée par Mme CORMY Céline, déléguée suppléante), M. LABORIE Nicolas (CAPBP) et M. PATRIARCHE Nicolas (CAPBP - représenté par M. ARBERET Jean-Marc, délégué suppléant).

ABSENTS MAIS AYANT DONNÉ POUVOIR :

Secrétaire de séance : M. POURTAU Xavier.

Délibération n° 10-2026 – Election des Vice-Présidents

Rapporteur : Monsieur Michel BERNOS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.5211-10 ;

Considérant qu'il est procédé successivement à l'élection des Vice-présidents au scrutin uninominal, à bulletin secret.

Considérant que si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'obtient la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour à la majorité relative. En cas d'égalité des voix, le plus âgé est déclaré élu.

Le Président de séance invite, dès lors, le Comité syndical à procéder à l'élection successive des six Vice-présidents.

Les opérations de vote étant achevées, il est procédé au dépouillement des bulletins et sont proclamés les résultats.

Le Comité syndical, après avoir entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré,

PROCÈDE à l'élection des six Vice-Présidents.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.5211-2 et L.2122-7-1 ;

Envoyé en préfecture le 22/05/2026
Reçu en préfecture le 22/05/2026
Publié le
ID : 064-200087492-20260521-10_2026DEL-DE

Considérant que l'élection des vice-présidents intervient par scrutins successifs, individuels et secrets dans les mêmes conditions que pour celle du président. Les vice-présidents prennent rang dans l'ordre de leur nomination et il convient par conséquent de commencer par l'élection du 1er vice-président ;

Considérant que si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclarée élu ;

- **Élection du 1er Vice-président**

Les opérations de vote étant achevées, il est procédé au dépouillement des bulletins et il est proclamé les résultats ci-après :

1er tour de scrutin

Monsieur Nicolas PATRIARCHE se présente à la 1ère Vice-Présidence du Syndicat.

Nombre de bulletins : 37
N'ayant pas pris part au vote : 0
A déduire suffrages blancs : 2
A déduire suffrages nuls : 0
Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 35
Majorité absolue : 20

Ont obtenu :

- M. Nicolas PATRIARCHE : 35 (trente-cinq) voix

M. Nicolas PATRIARCHE ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé 1er Vice-président.

- **Élection du 2ème Vice-président**

Monsieur Arnaud JACOTTIN se présente à la 2ème Vice-Présidence du Syndicat.

1er tour de scrutin

Nombre de bulletins : 37
N'ayant pas pris part au vote : 0
A déduire suffrages blancs : 1
A déduire suffrages nuls : 2
Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 34
Majorité absolue : 20

Ont obtenu :

- M. Arnaud JACOTTIN : 34 (trente-quatre) voix

M. Arnaud JACOTTIN, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé 2ème Vice-président.

- **Élection du 3ème Vice-président**

Monsieur Xavier POURTAU se présente à la 3ème Vice-Présidence du Syndicat.

1er tour de scrutin

Envoyé en préfecture le 22/05/2026
Reçu en préfecture le 22/05/2026
Publié le
ID : 064-200087492-20260521-10_2026DEL-DE

Nombre de bulletins : 37
N'ayant pas pris part au vote : 0
A déduire suffrages blancs : 1
A déduire suffrages nuls : 1
Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 35
Majorité absolue : 20

Ont obtenu :

- M. Xavier POURTAU : 35 (trente-cinq) voix

M. Xavier POURTAU ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé 3ème Vice-président.

- **Élection du 4ème Vice-président**

Monsieur Pascal MORA se présente à la 4ème Vice-Présidence du Syndicat.

1er tour de scrutin

Nombre de bulletins : 37
N'ayant pas pris part au vote : 0
A déduire suffrages blancs : 2
A déduire suffrages nuls : 0
Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 35
Majorité absolue : 20

Ont obtenu :

- M. Pascal MORA : 35 (trente-cinq) voix

M. Pascal MORA, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé 4ème Vice-président.

- **Élection du 5ème Vice-président**

Monsieur Jean-Charles DAVANTES se présente à la 5ème Vice-Présidence du Syndicat.

1er tour de scrutin

Nombre de bulletins : 37
N'ayant pas pris part au vote : 0
A déduire suffrages blancs : 1
A déduire suffrages nuls : 3
Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 33
Majorité absolue : 20

Ont obtenu :

- M. Jean-Charles DAVANTES : 33 (trente-trois) voix

M. Jean-Charles DAVANTES, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé 5ème Vice-président.

- **Élection du 6ème Vice-président**

Monsieur Marc CANTON se présente à la 6ème Vice-Présidence du Syndicat.

1er tour de scrutin

Envoyé en préfecture le 22/05/2026
Reçu en préfecture le 22/05/2026
Publié le
ID : 064-200087492-20260521-10_2026DEL-DE

Nombre de bulletins : 37
N'ayant pas pris part au vote : 0
A déduire suffrages blancs : 2
A déduire suffrages nuls : 1
Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 34
Majorité absolue : 20

Ont obtenu :

- M. Marc CANTON : 34 (trente-quatre) voix

M. Marc CANTON, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé 6ème Vice-président.

Les intéressés ont déclaré accepter d'exercer ces fonctions.

Fait à JURANÇON et délibéré, les jours, mois et an que dessus,
Pour extrait certifié conforme

Signature du Président :
Michel BERNOS

Syndicat Mixte d'Eau Potable
de la région de Jurançon

Signature du secrétaire de séance :
Xavier POURTAU